



# Conditions générales

## Séjours sportifs adaptés

### Informations

Le dossier regroupe l'ensemble des renseignements et documents nécessaires à l'inscription des licenciés Sport Adapté aux week-ends et séjours proposés par le CDSA 73.

Une fois le dossier complet et transmis au CDSA 73, le licencié pourra s'inscrire aux différents stages de l'année en remplissant seulement la fiche d'inscription concernée.

### Documents à fournir pour toute inscription

Nous retourner par courrier à :

**CDSA 73, Maison des Sports, 90 rue Henri Oreiller, 73000 Chambéry**

- Le **dossier d'inscription** séjours 2023-2024 complété (valable pour tous les stages proposés sur la saison sportive).
- **Licence FFSA 2023-2024 validée**. Si la personne n'est pas licenciée, nous demander un dossier de demande de **licence**.
- **Fiche d'inscription du séjour** concerné accompagné du règlement des arrhes (30%).
- **Copies de** : carte d'identité, carte d'invalidité, carte vitale et d'attestation de droits assurance maladie, attestation d'assurance responsabilité civile personnelle
- Joindre la photocopie du « Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques » (ou équivalent) pour toute participation à une activité aquatique.

**Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi, (dossier complet).**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Delphine CAMENSULI au :  
07 82 87 60 05 ou [cdsa73.delphine@gmail.com](mailto:cdsa73.delphine@gmail.com)



## Tarifs et règlements

Sont compris dans le prix du stage :

- Hébergement et repas (sauf pique-nique du premier jour),
- Transport,
- Frais de dossier,
- Frais d'encadrement (vie quotidienne, activités physiques et sportives, animations de soirée) par des professionnels qualifiés
- Activités extérieures, visites

Ne sont pas compris dans le prix du stage :

- La prise de licence et d'assurance,
- Les achats personnels ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 73 par chèque, par virement ou par chèques ANCV, Vacaf.

Possibilité de régler en plusieurs fois : nous joindre impérativement les 2 ou 3 chèques en indiquant au dos la date à laquelle vous souhaitez qu'il soit encaissé.

## Désistement/Annulation

Le CDSA 73 se réserve le droit d'annuler le stage :

- si le nombre de participants s'avère insuffisant,
- si le participant se voit inapte à la pratique d'activités physiques et sportives suite à une blessure (sinon un certificat médical de reprise devra être fourni).

Toute annulation du participant après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :

- du jour de l'inscription au 31<sup>ème</sup> jour avant le début du stage : aucun frais ne sera retenu,
- du 30<sup>ème</sup> jour au 8<sup>ème</sup> jour avant le début du stage : 30% du montant total sera retenu,
- entre 7<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> jour avant le début du séjour 50% du montant total sera retenu,
- annulation à moins de 3 jours du départ, 100% du montant total sera retenu. Régularisation possible une fois les charges déduites (hébergement, activités réglées en amont, salaires des encadrants – si nécessaire). Une validation sera réalisée par le comité directeur.

En cas de remplacement de la place vacante par un autre sportif, les frais d'annulation seront de 10% à partir du 30<sup>ème</sup> jour avant le début du stage.



## Rapatriement

Si en cours de séjour, l'équipe encadrante note un comportement non-approprié du sportif, l'équipe se donne le droit de contacter la famille/équipe éducative afin de décider d'un commun accord d'écourter le séjour de ce dernier.

Le CDSA 73 pourra rembourser une partie du coût du séjour une fois les charges déduites (hébergement, activités réglées en amont, salaires des encadrants, frais de transport liés au rapatriement – si nécessaire). Une validation sera réalisée par le Comité Directeur.

## Aides Financières

### **Pour la prise de licence annuelle :**

- Pass Sport : réduction de 50€ pour les 6-20 ans bénéficiant de l'AEEH et les 6-30 ans bénéficiant de l'AAH (valable jusqu'à décembre 2023)
- Pass Région : réduction de 60€ sur l'adhésion pour les jeunes en situation de handicap (16-25 ans)
- Carte Okay Savoie : jusqu'à 100€ pour les activités culturelles et sportives des jeunes (11-15 ans)

### **Pour le règlement de stage :**

Nous rappelons que nous acceptons les règlements en plusieurs fois, les chèques ANCV et les chèques Vacaf.

Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant tout ou partie des frais du stage, se renseigner directement auprès d'eux :

- Demande de participation financière pour les Jeunes auprès de la MDA-Savoie,
- Demande de participation financière pour les Adultes : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponse sont longs,
- Les mutuelles,
- Les services Sociaux : DDCSPP de Savoie,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un stage,



- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...)
- Pour les mineurs, Jeunesse en Plein Air.

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

## Loi informatique et libertés

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.